

## Conseils pédagogiques à destination des chefs d'établissement et des enseignants

**Un enjeu essentiel** : maintenir un contact avec la totalité des élèves pour éviter le décrochage, assurer une activité pédagogique, un lien avec les apprentissages dans le but de faciliter le retour en classe après la crise.

**Un principe de base** : il ne s'agit pas de reproduire l'emploi du temps des élèves à l'identique, l'enseignement en distanciel les mobilisant de manière autre que les cours en présentiel.

### Des préconisations pour tous les enseignants :

#### 1. **Coordonner et planifier le travail de la classe**

- Le travail de la classe doit être coordonné, planifié, si possible par le professeur principal, **entre les disciplines** pour éviter un épuisement tant des enseignants que des élèves ;
- La prise de contact des jeunes peut être répartie sur l'ensemble de l'équipe éducative et permettre ce suivi plus personnalisé de chaque élève.

#### 2. **Prévoir pour chaque discipline le travail à effectuer sur une période d'une semaine :**

- Un dossier comportant des documents de différentes natures, faisant appel à différentes activités, mettant en œuvre des compétences disciplinaires et favorisant le travail en autonomie et à distance. S'assurer que tous les élèves pourront recevoir ce dossier ;
- En première page du dossier, le professeur dressera la liste des tâches à accomplir avec les modalités de travail et une estimation du temps nécessaire. Cet aperçu doit aider la cellule familiale à s'organiser et partager des ressources ;
- Les ressources émanant des manuels scolaires, si les élèves y ont accès à leur domicile, doivent être privilégiées ;
- Les supports utilisés et les activités à réaliser doivent être accessibles à tous les élèves et comporter si besoin des aides (différenciation pédagogique à mettre en œuvre) ;
- Les activités proposées doivent être variées pour limiter le découragement et la lassitude ;
- Il convient de penser que le temps consacré à une activité du dossier sera plus long en travail à la maison en l'absence d'interaction avec la classe. Ce principe ne doit pas être oublié au moment de sa conception.
- Ce travail doit être coordonné, planifié, entre les disciplines, par exemple via le professeur principal, pour éviter un épuisement de tous ;
- Le travail entre pairs est à développer si possible ;
- Les consignes doivent être précises, comporter des aides qui pourront facilement permettre l'aide éventuelle des parents le cas échéant ;
- Privilégier un travail de consolidation et d'approfondissement à propos des notions déjà abordées et de compétences en cours d'acquisition ;
- Si des notions nouvelles doivent toutefois être abordées (cas marginal), il sera absolument nécessaire d'y revenir lors du retour en classe de tous les élèves ;
- Assurer, dans la mesure du possible, un contact hebdomadaire avec la classe (ou regroupement de classes par niveaux pour certaines disciplines) pour répondre aux questions sur le dossier, expliciter les points travaillés, s'assurer de l'effectivité du travail. Prendre des nouvelles des élèves.
- Les activités culturelles, artistiques et sportives ne doivent pas être exclues de ce travail.

### 3. **Penser son évaluation :**

- Évaluation n'est pas notation ;
- Elle est diagnostique, formative, auto-évaluative ;
- Un corrigé détaillé doit être fourni pour permettre aux élèves de s'autocorriger, d'identifier leurs réussites et de comprendre leurs erreurs ;
- Si une notation doit toutefois intervenir pour permettre à l'élève de se situer, elle ne doit pas être prise en compte dans la moyenne pour ne pas aggraver l'iniquité.
- En aucun cas, un non-retour de travail ne peut être sanctionné par un zéro, car il peut être lié à un problème technique ;
- Il est déconseillé d'imposer un délai restreint pour récupérer les travaux (ex : « lundi 14h »). Il convient d'autoriser un peu de souplesse pour prendre en compte les différences techniques ;
- Des travaux collectifs ou coopératifs sous forme de projets sont possibles ;
- Des travaux d'élèves peuvent être récupérés, mais ne peuvent en aucun cas être exigés. Les modalités de retour doivent être précises et tenir compte de la situation dans laquelle se trouve l'élève ;
- Il est attendu beaucoup de bienveillance et de souplesse dans ces restitutions mais également dans l'évaluation posée ;
- Un retour sur l'évaluation proposée peut être opéré durant le rendez-vous hebdomadaire ;
- Ce retour peut être individuel ou collectif.

### 4. **Des ressources :**

- Le site Eduscol propose un vade-mecum, des fiches-conseils pour les élèves et des fiches d'accompagnement pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid150633/principes-pour-la-continue-pedagogique.html>

- L'académie de Lille met à disposition des enseignants une banque académique de ressources pour toutes les disciplines (collèges, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques) et pour la quasi-totalité des niveaux.

Elle est disponible aux adresses suivantes :

- o Collèges du département du Nord et les Lycées de l'académie se rendre sur :

<https://academie-lille.enthdf.fr/>

- o Pour les collèges du Pas de Calais se rendre sur :

<https://academie-lille.savoirsnumeriques62.fr/continue-pedagogique/>

« Continuité pédagogique », puis « Documents »

- De nombreux sites disciplinaires de l'académie comportent un onglet « continuité pédagogique ». Ils sont accessibles aux enseignants.
- Le réseau Canopé Hauts-de-France met en place des ateliers hebdomadaires en visioconférence afin d'accompagner les professeurs.

- o **Atelier 59 :**

<https://preview.idcontact.com/preview.php?a33b85955c-1d41646716e0f>

- o **Atelier 62 :**

<https://preview.idcontact.com/preview.php?a33b85966c-1d41657929e0f>

- La chaîne Wéo, dans le cadre de l'opération « Nation apprenante » propose chaque jour, de 10 h à 11 h des cours à destination des élèves des premier et second degré. Ces cours sont animés par des professeurs des académies de Lille et d'Amiens.

- Au niveau national, dans le cadre de l'opération « Nation apprenante », des médias audiovisuels sont proposés. Ils sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid150496/operation-nation-apprenante.html>

**Les corps d'inspection se tiennent à votre disposition pour vous épauler en ces temps difficiles et inédits et assurer la continuité pédagogique.**